

Commencer à investir tôt dans un REER, c'est avantageux

Vous êtes en début de carrière et la retraite vous semble lointaine? C'est vrai. Mais en cotisant au régime enregistré d'épargne-retraite (REER), vous profitez :

D'un avantage immédiat, soit une réduction d'impôt

En effet, toute cotisation à un REER est aussitôt déductible de votre revenu imposable. C'est moins d'argent au fisc et plus dans vos poches.

Dettes d'études, prêt auto, solde de carte de crédit... Nous savons que vous ne manquerez pas d'idées pour l'utiliser.

D'un avantage à long terme

Il est plus avantageux de débiter rapidement avec de petits montants que d'attendre d'avoir une somme importante.

C'est simple : plus vous commencez à investir tôt, plus votre argent aura le temps de s'accumuler. C'est l'effet de la composition du rendement dans le temps. Attendre à plus tard en pensant investir davantage ne compensera jamais suffisamment le retard que vous aurez accumulé.

Vous croyez ne pas avoir les moyens d'épargner en vue de votre retraite?

Une solution possible, les versements automatiques. Vous déterminez vous-même la fréquence (chaque semaine, chaque mois ou chaque paie, etc.) et le montant. Les montants sont prélevés automatiquement dans votre compte. Vous n'avez rien à faire. Pas de souci. Pas d'oubli. La fréquence et le montant de vos versements sont modifiables en tout temps. Visez un montant réaliste et augmentez-le périodiquement.

Votre cotisation à un REER fera partie de votre budget, au même titre que l'épicerie.

**Il n'est jamais trop tôt pour épargner.
Parlez-en à votre conseiller.**

1 800 CAISSES | desjardins.com/REER-CELI